

## **Partie 1 Généralités**

### **1.1 CONTENU DE LA SECTION**

- .1 Comptoirs de toilette.

### **1.2 RÉFÉRENCES**

- .1 American National Standards Institute (ANSI)
  - .1 ANSI A208.1-, Particleboard.
  - .2 ANSI A208.2-, Medium Density Fiberboard (MDF).
- .2 American Society for Testing and Materials (ASTM)
  - .1 ASTM E1333-, Standard Test Method for Determining Formaldehyde Concentrations in Air and Emission Rates From Wood Products Using a Large Chamber.
  - .2 ASTM D2832-, Standard Guide for Determining Volatile and Nonvolatile Content of Paint and Related Coatings.
  - .3 ASTM D5116-, Standard Guide For Small-Scale Environmental Chamber Determinations of Organic Emissions From Indoor Materials/Products.
- .3 Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC)
  - .1 AWMAC Quality Standards for Architectural Woodwork.
- .4 Office des normes générales du Canada (CGSB)
  - .1 CAN/CGSB-71.20-, Adhésif par contact, applicable au pinceau.
- .5 Association canadienne de normalisation (CSA)
  - .1 CSA B111-, Wire Nails, Spikes and Staples (Clous, fiches et cavaliers en fil d'acier).
  - .2 CSA O112.4-, Standards for Wood Adhesives.
  - .3 CSA O112.5-Series-M-, Urea Resin Adhesives for Wood (Room- and High-Temperature Curing).
  - .4 CSA O112.7-Series M-, Resorcinol and Phenol-Resorcinol Resin Adhesives for Wood (Room- and Intermediate-Temperature Curing).
  - .5 CSA O115-, Hardwood and Decorative Plywood.
  - .6 CSA O121-, Contre-plaqué en sapin de Douglas.
  - .7 CAN/CSA-O141-, Bois débité de résineux.
  - .8 CSA O151-, Contre-plaqué en bois de résineux.
  - .9 CSA O153-, Contreplaqué en peuplier.
  - .10 CSA Z760-, Life Cycle Assessment.

- .6 National Hardwood Lumber Association (NHLA)
  - .1 Rules for the Measurement and Inspection of Hardwood and Cypress.
- .7 Commission nationale de classification des sciages (NLGA)
  - .1 Règles de classification pour le bois d'œuvre canadien .

### **1.3 DESSINS D'ATELIER ET FICHES TECHNIQUES**

- .1 Soumettre les dessins d'atelier requis et les fiches techniques de tous les produits utilisés, tels les panneaux, apprêts, adhésifs, scelleurs, peinture, scellant, etc. conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Les dessins doivent montrer les détails de construction et d'assemblage, des profils, des fixations et les autres détails connexes.
  - .1 Échelles : appropriées aux éléments à représenter, demi-grandeur pour les détails.
- .3 Toutes les dimensions doivent être vérifiées au chantier et ajustées aux dessins d'atelier. Toute divergence par rapport aux dimensions des dessins d'architecture doit être signalée au Représentant du Ministère au préalable avant fabrication.
- .4 Les dessins doivent indiquer :
  - .1 Les matériaux, les finis, les épaisseurs et les pièces de quincaillerie.
  - .2 La position, la dimension, les dispositifs de fixation des trappes d'accès requises pour services d'utilité et éclairage.
  - .3 L'emplacement de chaque meuble.
- .5 Les dessins doivent indiquer l'emplacement des ouvertures requises dans le mobilier de rangement aux fins de raccordement des services d'utilités, les conditions d'installation types et particulières, des raccords, les accessoires et les ancrages, ainsi que l'emplacement des dispositifs de fixation.

### **1.4 ÉCHANTILLONS DES PRODUITS**

- .1 Soumettre les échantillons conformément à la section 01 33 00 - Documents et échantillons à soumettre.
- .2 Sauf indication contraire, soumettre deux échantillons des éléments décrits ci-dessous :
  - .1 Échantillons de 300 mm X 300 mm de chaque matériau utilisé pour les dessus de comptoirs, y compris les fixations.
  - .2 Échantillons de 300 mm X 300 mm X l'épaisseur requise des plastiques stratifiés spécifiés, couleurs au choix du représentant du ministère.

## **1.5 LIVRAISON, ENTREPOSAGE ET MANUTENTION**

- .1 Transporter, entreposer et manutentionner le matériel et les matériaux conformément à la section 01 61 00 - Exigences générales concernant les produits.
- .2 Protéger les ouvrages préfabriqués contre l'humidité et les dommages pendant et après leur livraison.
- .3 Entreposer les ouvrages préfabriqués dans des locaux ventilés et protégés contre l'humidité ou les variations extrêmes de température.

## **1.6 GESTION ET ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

- .1 Trier et recycler les déchets conformément à la section 01 74 21 - Gestion et élimination des déchets de construction/démolition et au plan de réduction des déchets, dans la mesure où cela est économiquement justifiable.

## **1.7 GARANTIE**

- .1 Fournir un document écrit, signé et émis au nom du Propriétaire, certifiant que les ouvrages décrits dans la présente section sont garantis, pour une période de cinq ans, contre tout défaut de matériau, de fabrication et d'installation ainsi que contre le gauchissement et au délaminage, à compter de la date d'achèvement substantiel des travaux.

## **Partie 2 Produits**

### **2.1 MATÉRIAUX**

- .1 Bois tendre : sauf indication contraire, fini S4S (blanchi sur 4 côtés), ayant un taux d'humidité ne dépassant pas 8 % et conforme aux normes et règles suivantes.
  - .1 Norme CAN/CSA-O141.
  - .2 Règles de classification pour le bois d'œuvre canadien publiées par la Commission nationale de classification des sciages (NLGA).
  - .3 Règles de l'AWMAC : bois de catégorie de choix (select et meilleur), ayant le taux d'humidité prescrit.
- .2 Le bois possédant une cote de résistance mécanique est acceptable pour tous les travaux.
- .3 Bois dur : ayant un taux d'humidité ne dépassant pas 8 % conformément aux normes suivantes.
  - .1 Normes de la National Hardwood Lumber Association (NHLA).
  - .2 Règles de l'AWMAC : bois de catégorie de choix (select et meilleur), ayant le taux d'humidité prescrit.

## 2.2 PANNEAUX À FINIR

- .1 Contreplaqué en bois de feuillus : conforme à la norme ANSI/HPVA HP-1, bois certifiés CAN/CSA-Z809.
  - .1 La résine utilisée dans la fabrication des panneaux de contreplaqué ne doit pas contenir d'urée-formaldéhyde ajoutée.
  - .2 Pour utilisation comme panneaux de support pour placages de bois dur et placages de mélamine, selon les indications aux dessins.

## 2.3 STRATIFIÉS DE MATIÈRES DE PLASTIQUE

- .1 Stratifiés pour surfaces planes : conformes à la norme NEMA LD3, catégorie HGS de 1,2 mm d'épaisseur pour dessus de comptoirs et VGS de 0,7 mm d'épaisseur pour surfaces verticales; à face décorative de couleur, motif, texture et ou finition spéciale au choix du représentant du ministère.
- .2 Feuilles de compensation, qualité QR, de même épaisseur et même couleur que la feuille de surface.

## 2.4 PRODUITS ACCESSOIRES

- .1 Clous et cavaliers : conformes à la norme CSA B111, fini galvanisé.
- .2 Vis à bois : en acier galvanisé de type et de grosseur convenant à l'application.
- .3 Vis auto-perceuses: conformes à la norme ACNOR B35.3-1972, en acier au carbone.
- .4 Vis à prise hexagonale, fini zinc.
- .5 Clavettes : en bois et/ou en métal.
- .6 Produit d'étanchéité : selon les prescriptions de la section 07 92 00 – Produits d'étanchéité pour joints, pour l'usage indiqué.
- .7 Adhésif pour stratifiés : adhésif par contact conforme à la norme CAN/CGSB-71.20, à base d'eau sana COV et/ou adhésif polyvinylique conforme à la norme CSA O112.4.
  - .1 Les essais d'émissions de COV doivent être effectués conformément aux normes ASTM D2369 et ASTM D2832.
  - .2 Produits acceptables : produits satisfaisant à la directive PCE-44.
- .8 Colle pour installation à pied d'œuvre: adhésif compatible avec les substrats et éléments à coller, sana COV et/ou à faible émission de COV, selon les normes du fabricant.
- .9 Enduit de scellement: colle ou enduit hydrofuge approuvé par le fabricant du stratifié.
- .10 Pâte de remplissage: au choix de fabricant, compatibles avec les matériaux et systèmes de finition spécifiés. De façon générale, utiliser une pâte de remplissage pour cacher les ancrages temporaires des boiseries collées à pied d'œuvre.

- .11 De façon générale, aucun ancrage ne doit être apparent. L'entrepreneur du présent lot doit fournir des échantillons représentatifs des méthodes d'ancrage pour approbation.

## **2.5 FABRICATION**

- .1 Noyer la tête des clous de finition et enfoncer les vis dans des trous fraisés; garnir les trous d'une pâte à reboucher teinte, puis poncer jusqu'à l'obtention d'une surface lisse, prête à finir.
- .2 Fabriquer les mobiliers selon les indications aux dessins, les dessins d'atelier approuvés et selon les prescriptions suivantes.
- .3 Toutes les surfaces intérieures et extérieures des éléments d'ébénisterie doivent être finies selon les prescriptions.
- .4 Les divers éléments doivent être assemblés sans joints ouverts, cloués, vissés et/ou bien collés sous pression à l'atelier au moyen de presses ou de serre-joints de capacité adéquate. Tous les éléments de fixation seront dissimulés sauf si spécifié autrement aux plans.
- .5 Autant que possible, mortaiser, goujonner, bloquer et coller ensemble tous les éléments afin d'éviter l'emploi de clous et de vis. Renforcer là où nécessaire au moyen de clés, d'équerre en métal ou autres types de renforts dissimulés de façon à former un tout exempt de tout mouvement, craquements ou autres défauts semblables.
- .6 Poser et ajuster toute la quincaillerie indiquée selon les instructions de leur fabricants respectifs et en utilisant des vis appareillées au fini de l'élément fixé.
- .7 Pratiquer les ouvertures destinées aux appareils de plomberie, pièces rapportées, accessoires, boîtes de sortie électriques et autres appareils. Obtenir les dimensions requises avant de façonner les éléments qui doivent incorporer des appareils ou des pièces d'équipement et autres matériels, ou les toucher.
- .8 Installer le plastique laminé en se conformant à la norme NEMA-LD-3 :
- .1 S'assurer que les couleurs et les motifs des ouvrages contigus en plastique laminé sont les mêmes sur toute la surface.
- .2 Coller la feuille de plastique laminé au panneau d'âme en respectant les instructions du fabricant de l'adhésif. S'assurer que le profil du laminé et celui du panneau d'âme coïncident bien afin d'obtenir une parfaite adhérence sur toute la surface. Utiliser des feuilles de la plus grande longueur disponible et ne pas faire de joints à moins de 600 mm de toute ouverture. Ne faire aucun joint dans les ouvrages jusqu'à 3.6 m de longueur.
- .3 Poser, selon les indications, le laminé à installer à pied d'œuvre. Le laminé doit recouvrir la surface tout entière et y adhérer sur toute sa superficie. Dans les coins, exécuter des joints parfaitement aboutés. Utiliser des feuilles de laminé d'une seule pièce. Faire des joints aux endroits indiqués seulement. Biseauter légèrement les arêtes.
- .4 Poser une feuille de compensation au verso des grands panneaux ou ceux qui ne sont pas retenus et qui peuvent voiler.

- .5 Une feuille de revêtement intérieur doit être posée aux endroits indiqués.
- .6 Poser une lisière de laminé sur les rives apparentes et selon les indications montrées. Chanfreiner uniformément à 20 degrés environ les rives apparentes. Il est défendu de tailler à onglets les bords du laminé. Pour les panneaux qui doivent être recouverts de stratifié sur 6 faces, plaquer les chants avant les faces.
- .9 Aucun moyen de fixation ne doit apparaître sur les faces apparentes des panneaux.
- .10 Installer en usine les ferrures des portes et des tiroirs, les cache-vis, et toute quincaillerie d'ouverture.
- .11 Toutes les nouvelles tablettes des meubles seront ajustables, selon les indications, ajuster toutes les tablettes aux hauteurs indiquées par le personnel, compléter au besoin le système de fixation.
- .12 Autant que possible, les ouvrages doivent être faits avec suffisamment de jeu et de flexibilité pour être ajustés sur les lieux aux ouvrages adjacents. Au besoin vérifier sur place toutes les dimensions et angles avant de procéder à la fabrication des ouvrages de façon à s'assurer d'un ajustement parfait aux ouvrages existants.
- .13 Lors de l'assemblage en usine des éléments à livrer au chantier, tenir compte des difficultés de manutention des ouvrages et de l'espace libre des ouvertures du bâtiment.

### **Partie 3 Exécution**

#### **3.1 INSTALLATION**

- .1 Sauf indication contraire, exécuter les travaux d'ébénisterie conformément aux normes de qualité applicables de l'Architectural Woodwork Manufacturers Association of Canada (AWMAC).
- .2 Installer les ouvrages de menuiserie préfinis avec précision, de niveau, d'aplomb et d'alignement, aux endroits indiqués sur les dessins.
- .3 Fixer et ancrer solidement les ouvrages de menuiserie. Fournir et installer des fixations robustes pour retenir les armoires montées au mur.
- .4 Fixer les armoires les unes aux autres au moyen de boulons : la largeur des joints ne doit pas dépasser 1 mm.
- .5 Utiliser des boulons de serrage pour les joints des plans de travail.
- .6 Prévoir toutes les pièces d'ajustement et de remplissage requis. Tracer et tailler les éléments aux contours appropriés aux murs adjacents afin qu'ils s'ajustent bien dans les retraits et autour des tuyaux, des colonnes, des appareils sanitaires et électriques, des prises de courant ou de tout autre objet saillant, traversant ou pénétrant. Tout découpage exécuté à pied d'œuvre doit avoir des tranches finies tels que les ouvrages adjacents.

- .7 Appliquer un mince cordon de produit d'étanchéité aux endroits suivants :
  - .1 Dans le joint séparant les dessus de comptoirs et les dossierets de stratifié et le revêtement du mur adjacent.
  - .2 À la rencontre des armoires avec les murs adjacents.
  - .3 À la rencontre des panneaux de remplissage et les mur adjacents.
  - .4 À la rencontre des dessus de comptoir et les murs adjacents.
  - .5 À tout autre endroit requis entre deux matériaux de nature différente dans les ouvrages de menuiserie et d'ébénisterie.
- .8 Ajuster les pièces de quincaillerie avec précision et les fixer conformément aux instructions écrites du fabricant.

### **3.2 RÉGLAGE**

- .1 Régler les articles de quincaillerie pour armoires de façon qu'ils fonctionnent en souplesse.
- .2 Lubrifier les articles de quincaillerie ainsi que toutes les pièces mobiles.
- .3 Ajuster les articles de quincaillerie pour portes de manière qu'ils assurent un contact parfait entre les portes et leur bâti.

### **3.3 NETTOYAGE**

- .1 Nettoyer les tiroirs, l'intérieur des armoires et les surfaces extérieures des ouvrages de menuiserie et d'ébénisterie.
- .2 Enlever l'excès de colle des surfaces du support.
- .3 Essuyer les surfaces pour enlever les marques de doigts et autres taches, laisser le tout propre, ne pas utiliser des huiles ou des cires.

### **3.4 PROTECTION DES OUVRAGES**

- .1 Protéger les ouvrages de menuiserie et d'ébénisterie contre les dommages jusqu'à l'inspection finale. Utiliser au besoin des couvertures en polyéthylène.

**FIN DE LA SECTION**